

DENNIS BEVINGTON**PAR LE PRÉSIDENT :**

5 Je vais me permettre d'exercer certaines discrétions présidentielles et inviter à l'avance, histoire de pouvoir rattraper son avion, monsieur Dennis Bevington, s'il est avec nous, et que les inscrits avant monsieur Bevington ne m'en tiennent pas rigueur.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

10

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

15

Bonjour, Monsieur.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

20

Je regrette que je ne parle pas français ...

[Traduction]

LE PRÉSIDENT :

25

C'est avec plaisir que nous écouterons votre présentation en anglais.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

30

En anglais, oui. [Exprimé en français]

LE PRÉSIDENT :

35

Très bien. [Exprimé en français]

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

40

Je suis ici pour parler au nom du Parti démocratique du Canada et en mon nom personnel à titre de porte-parole en matière d'énergie pour le parti. Je jouis d'une expérience approfondie acquise lors d'élaboration de politiques énergétiques dans ma région, les Territoires du Nord-Ouest. Je m'intéresse énormément à notre avenir dans l'industrie du gaz naturel.

40

Et, bien entendu, des débats très sérieux sont en cours au Parlement sur l'avenir du Canada et du Québec par rapport au Protocole de Kyoto et sur les changements climatiques. De plus, au Parlement, cette année, nous avons débattu longuement sur l'ALENA avec les États-Unis en lien

45 avec le problème sur le bois d'oeuvre. De toute évidence, le Canada est limité dans sa capacité à négocier d'égal à égal avec les États-Unis, même lorsque la loi reconnaît la légitimité des revendications du Canada. Nous n'avons pas encore tenté de négocier avec les États-Unis lorsque la loi n'est pas pour nous.

50 Je pense que ce point est important et contribue à la discussion sur l'ALENA et le GNL.

(LE PARTICIPANT LIT SON MÉMOIRE.)

Page 2, la phrase commence comme suit : * Le promoteur a indiqué [...].

Page 2, la phrase se termine comme suit : [...] plus d'énergie qu'il n'en produit +.

55

Toute mention d'interruption de l'approvisionnement par une Partie ayant conclu l'entente concerne vraiment l'énergie dirigée vers les États-Unis. Aucune des dispositions ne s'applique au Mexique.

60 (LE PARTICIPANT CONTINUE À LIRE SON MÉMOIRE.)

Page 3, la phrase commence comme suit : * À mon avis, l'ALENA [...].

Page 3, la phrase se termine comme suit : [...] dont peuvent convenir les Parties +.

65

Je poursuis en expliquant la disposition. Nous pensons que la clause sur la proportionnalité incluse dans l'ALENA joue un rôle dans l'approvisionnement total en gaz disponible au Canada et dans la quantité proportionnelle exportée aux États-Unis. Si nos sources d'approvisionnement en gaz augmentent et si nous en augmentons la distribution aux États-Unis, nous devons donc demeurer ainsi.

70

(LE PARTICIPANT CONTINUE À LIRE SON MÉMOIRE.)

Page 4, la phrase commence comme suit : * Les importations de gaz naturel [...].

Page 4, la phrase se termine comme suit : [...] aux États-Unis qu'avant l'interruption +.

75

Cette situation peut avoir des conséquences sur l'approvisionnement au Canada. En fait, si vous examinez les projections préparées par Ressources naturelles Canada quant à l'approvisionnement en gaz naturel au Canada, nous serons, à court terme, en mauvaise position quant à nos exportations aux États-Unis.

80

(LE PARTICIPANT CONTINUE À LIRE SON MÉMOIRE.)

Page 4, la phrase commence comme suit : * Ce paragraphe s'applique [...].

Page 4, la phrase se termine comme suit : [...] atteinte à la sécurité énergétique du pays +.

85

Si le gaz est utilisé au Québec, selon le plan, bien entendu, le gaz disponible dans le reste du Canada sera fort probablement expédié aux États-Unis. Dons, dans un cas comme dans l'autre, il est fort probable que le mouvement du gaz naturel vers les États-Unis s'accroisse, à court terme, avec le développement des terminaux de GNL au Canada.

90

(LE PARTICIPANT CONTINUE À LIRE SON MÉMOIRE.)

Page 5, la phrase commence comme suit : * L'ALENA empêche le Canada de [...].

Page 5, la phrase se termine comme suit : [...] et de produits raffinés +.

95

Alors que le promoteur allègue que le gaz naturel visé par le terminal proposé serait utilisé pour fournir de l'énergie aux résidents du Québec, il pourrait s'avérer, par la suite, qu'il soit plus rentable d'acheminer le gaz naturel vers les marchés américains. Il n'y a aucune certitude ici quant au marché québécois.

100

(LE PARTICIPANT CONTINUE À LIRE SON MÉMOIRE.)

Page 5, la phrase commence comme suit : * En donnant le feu vert au promoteur, [...].

Page 6, la phrase se termine comme suit : [...] du gaz naturel pour la population canadienne +.

105

Le paragraphe B de l'article 605 se lit comme suit :

110

si la Partie n'impose pas [...] un prix à l'exportation vers cette autre Partie plus élevé que le prix demandé lorsque le produit est consommé au pays.

Donc, en fait, le prix du gaz naturel au Canada, qu'il soit sous forme de GNL ou provenant d'une source d'approvisionnement locale, demeurera, de manière remarquable, inchangé avec, peut-être, quelques différences imputables au transport.

115

Il s'agit d'une autre question que j'aimerais aborder ici qui n'est pas dans mon... mais quand nous nous penchons sur l'approvisionnement du gaz naturel liquéfié dans le monde, nous remarquons que, alors que le commerce international s'accroît, nous créons un autre combustible fossile mobile. Ce combustible fossile mobile pourra entrer en concurrence avec d'autres combustibles fossiles mobiles dans de nombreux autres marchés.

120

Si vous étudiez la tarification des combustibles fossiles mobiles actuellement, comme le mazout, sur une base unitaire et en fonction du groupe de l'énergie, vous noterez que le gaz naturel liquéfié est beaucoup moins coûteux. Donc, à l'avenir, si vous avez deux sources mobiles d'énergie à base de combustible fossile, celles-ci auront tendance à prendre position relativement à leur contenu énergétique. C'est un principe fondamental en économie.

125

130 Elles sont toutes deux disponibles partout dans le monde grâce au transport maritime. Ensuite, elles prendront position. Mince sont les probabilités que le gaz naturel liquéfié, qui se vend à un prix abordable lorsque l'offre et la demande sont faibles, se vende à un prix abordable dans un contexte où l'offre et la demande sont fortes.

LE PRÉSIDENT :

135 D'accord.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

140 Donc, de toute façon, un prix fixe sera établi pour le gaz naturel au Canada. Si le prix du gaz naturel liquéfié excède celui payé pour l'approvisionnement de source locale, il est fort probable que le prix intérieur soit haussé pour s'équilibrer avec ces prix.

145 Alors que les résidents de la région ne verront pas de baisse sur leurs factures de gaz naturel par suite de la présente proposition, d'autres frais leur seront imposés. Je suis sûr que vous avez déjà entendu parler de ces nombreux éléments de preuve quant aux autres frais connexes à l'importation du gaz naturel par le biais d'un terminal dans la région.

LE PRÉSIDENT :

150 Oui.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

155 Je veux parler d'un autre frais que... le gouvernement du Canada, des recettes d'importation du combustible fossile pour le gouvernement. Pour le moment, chaque fois que quelqu'un chauffe sa maison, il y a un palier gouvernemental canadien qui reçoit entre 30 p. 100 et 40 p. 100 du coût de ce gaz qui sera brûlé dans les résidences. Ces recettes, les recettes publiques, sont réinvesties dans les hôpitaux, dans les services publics partout au pays.

160 Donc, avec l'importation du gaz naturel liquéfié, le gouvernement ne reçoit pas de recettes. Nous changeons les fondements économiques de notre relation avec la filière énergétique du pays.

LE PRÉSIDENT :

165 D'accord.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

170 D'où allons-nous importer ce gaz? De la Russie. Quand nous regardons...

LE PRÉSIDENT :

Pas nécessairement pour ce projet. L'Algérie, etc. etc.

175 **Monsieur DENNIS BEVINGTON :**

180 Nous pouvons faire autrement, mais j'ai rencontré des représentants de l'ambassade du Canada en Russie, il y a deux (2) semaines. Ils nous ont expliqué à quel point la Russie voulait accroître sa fiabilité actuellement. Ils ont expliqué les projets de la Russie en vue d'augmenter son gaz naturel liquéfié. La Russie veut jouer un rôle extrêmement prépondérant dans ce marché.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

185

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

Nous avons constaté le type de mesures que prend la Russie avec le gaz naturel destiné à ses clients par gazoducs.

190

LE PRÉSIDENT :

Oui.

195 **Monsieur DENNIS BEVINGTON :**

200 Les clients sur lesquels ils comptent eux aussi. Donc, lorsque nous pensons à une source mobile de combustibles fossiles provenant de pays qui en tireront parti en le prenant et en l'expédiant dans notre pays, nous exposons nos citoyens à des dangers inhérents à la tarification et à l'approvisionnement énergétique futurs.

205 Pourquoi en importer au Canada? Nous avons entendu des présentations ce matin alléguant que nous avons des réserves suffisantes au Canada pour combler les besoins des Canadiens. Je crois que c'est effectivement le cas. Aucun tableau, aucune présentation ne démontre que l'utilisation du gaz naturel à l'intérieur du pays va nous placer en situation de déficit.

210 Ce sont les exportations de gaz naturel aux États-Unis qui sont susceptibles de nous placer en situation de déficit. Ainsi, le présent projet à l'étude, qui fait courir des risques aux Québécois et qui fait courir des risques aux Canadiens, est finalement à l'avantage de notre voisin.

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait prévoir du temps pour une couple de questions.

215 **Monsieur DENNIS BEVINGTON :**

Oui, bien sûr. Je pense avoir fait le tour de mes points. Les autres points sont dans mes notes...

220 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, en effet.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

225

... et je voulais présenter ces autres points, parce qu'il y a des choses qui, bien entendu, surviennent, vous savez, avec le temps.

LE PRÉSIDENT :

230

C'était une très bonne idée. Je voudrais juste une information. Nous avons lu l'avis juridique présenté par le promoteur du projet relativement à l'ALENA. Le panel, la commission a transmis une autre question demandant une confirmation de l'avis, plus précisément à l'égard de la clause 6.05. En fait, soit que nous ayons reçu la réponse ou que nous soyons sur le point de la recevoir. Je vous encourage donc à surveiller le site Web du BAPE pour consulter la réponse lorsqu'elle y sera publiée.

235

Maintenant, j'aimerais pousser l'argument jusqu'à ses limites. Vous avez dit « si nous acceptons la notion de proportionnalité », de sorte que l'importation de gaz naturel liquéfié fera augmenter la quantité de gaz naturel disponible au Canada. Par conséquent, s'il survient une pénurie à un moment quelconque, en supposant que le Canada continue à exporter aux États-Unis conformément à l'interprétation de la clause de proportionnalité et que le gaz disponible affiche une baisse, nous devons continuer à approvisionner la même quantité, soit 35 p. 100 et 70 p. 100, sans tenir compte de ce qu'il nous reste.

240

245

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

C'est exact.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Supposons que je réponde « Et après » dans le sens qui suit. Nous faisons partie d'un marché continental. Nous sommes intégrés. Il y a beaucoup de produits qui entrent au Canada en provenance des États-Unis. L'accord de libre-échange jouit de l'appui de deux (2) des trois (3) principaux partis politiques au niveau fédéral... Je ne suis pas sûr, mais peut-être que le NPD,

255

s'il forme un gouvernement et lorsqu'il le fera, signifiera à l'ALENA un avis de retrait de la part du Canada, conformément au plan, c'est possible.

260 Au Québec, l'accord de libre-échange jouit de l'appui des deux (2) grandes familles politiques de la province. Donc, supposons que je dise « Et après ». Donc, oui. Donc, si le gaz disponible au Canada est expédié au sud et que nous devons respecter la clause de pourcentage... à moins que nous ne nous voulions nous retirer de l'ALENA. Est-ce ce que vous proposez finalement? Donc, le problème n'est pas vraiment avec le projet Rabaska. La question qui se pose plutôt est de savoir pourquoi nous faisons partie de l'ALENA.

265

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

Bien, le problème est que nous n'avons pas d'analyse complète sur le développement de l'industrie du gaz naturel liquéfié qui couvre tous ces aspects.

270

LE PRÉSIDENT :

Oui.

275

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

Quand je pense que je suis membre de la quatrième étude d'impact pour un projet au Canada et qu'on n'a pas répondu à ces questions, c'est...

280

LE PRÉSIDENT :

C'est un bon point, oui, bien sûr.

285

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

... pourquoi je suis ici.

LE PRÉSIDENT :

290

Très bien.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

295 J'ai participé à des commissions d'évaluation environnementale dans le passé. Les commissions sont responsables d'analyser les problèmes auxquels elles doivent répondre dans le cadre d'un projet. Ainsi, je vous dirais que si vous n'avez pas la réponse à cette question, s'il n'y a pas de réponse encore, alors votre travail est de trouver la réponse et c'est important pour la population.

300 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, Monsieur Bevington, c'est exactement ça. Nous devons prendre des mesures à l'égard du projet, mais vous attirez notre attention sur un élément, comme d'autres l'ont fait, en relation avec l'ALENA. Donc, en fait et tout simplement, si l'ALENA fait l'objet d'un questionnement, nous sommes tenus d'en discuter, quitte à nous éloigner quelque peu du projet pour y revenir ensuite, on l'espère. Je me dois de préciser ce point.

305 **Monsieur DENNIS BEVINGTON :**

Et, bien entendu, si ça demande... vous savez, si une commission propose une recommandation au gouvernement par rapport à une question en particulier, vous savez, vous ferez une recommandation si une question demeure sans réponse. Ensuite, vous recommanderiez au gouvernement de prendre la mesure appropriée...

315 **LE PRÉSIDENT :**

Pour clarifier la question.

320 **Monsieur DENNIS BEVINGTON :**

Pour la clarifier, c'est le rôle des commissions.

LE PRÉSIDENT :

325 Bien entendu.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

Je veux dire que vous avez un rôle bien plus grand, bien sûr, qui consiste à déterminer si ce... vous savez, dans la mesure où vous représentez l'intérêt national dans ce projet...

330 **LE PRÉSIDENT :**

Et par « national » on entend l'intérêt national des Canadiens?

335

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

Oui.

340 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

345

Je dirais même que certaines des questions que j'ai soulevées ici vous préoccupent vous aussi.

LE PRÉSIDENT :

350

C'est évidemment le cas.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

355

Oui.

LE PRÉSIDENT :

360

Manifestement, oui.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

Absolument.

365

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Waaub?

Monsieur JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire :

370

Oui. Je comprends que le problème que vous soulevez ne se pose que pour une période de trente-six (36) mois, parce que les données, bien, c'est en quelque sorte une « inertie » [le terme français est ici utilisé] dans le...

375

LE PRÉSIDENT :

Inertie [le terme anglais est utilisé] ?

Monsieur JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire :

380

Inertie, désolé.

LE PRÉSIDENT :

385 Très bien, oui.

Monsieur JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire :

390 Veuillez excuser ma prononciation.

LE PRÉSIDENT :

Non, mon intention était de bien nous comprendre.

395 **Monsieur JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire :**

Une inertie du système pendant trente-six (36) mois. Parce que vous avez dit que la restriction est évaluée en fonction de la proportion établie au cours des trente-six (36) derniers mois. Il y aura donc des changements...

400

LE PRÉSIDENT :

Chaque période de trente-six (36) mois.

405 **Monsieur JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire :**

Oui.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

410

Je ne vous suis pas dans votre interprétation. Lorsque vous interprétez la clause de proportionnalité, elle est évaluée sur une période rétroactive de trente-six (36) mois. Je n'ai vu aucun énoncé indiquant que des changements surviendraient par la suite. Si vous acceptez de maintenir un pourcentage, alors ce pourcentage sera maintenu.

415

LE PRÉSIDENT :

Appliqué, oui.

420 **Monsieur DENNIS BEVINGTON :**

Vous savez? Alors, ils diront [traduction libre] « voici la proportion de gaz que vous nous fournissez,... vous allez donc continuer de nous fournir la même proportion pour les trente-six (36) prochains mois... la proportion sera donc maintenue d'ici là.» Je veux dire que c'est...

425

Monsieur JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire :

À compter de quelle date? Donc, le problème ne fait qu'empirer ou...

430 **Monsieur DENNIS BEVINGTON :**

Vous savez, je n'ai pas écrit cet accord et notre parti ne l'a pas appuyé non plus. Les Mexicains n'ont pas entériné les clauses de l'accord qui traitaient de l'énergie.

435 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

440

Donc, cela soulève quelques questions.

LE PRÉSIDENT :

445

Un des avantages, Monsieur Bevington, que nous tirons de votre présence et de votre intervention devant notre commission, consiste à obtenir des consultations juridiques sans frais. Les contribuables qui financent les activités de cette commission épargnent ainsi des sommes considérables.

450

J'aimerais vous poser une question et sentez-vous à l'aise d'y répondre ou non. En supposant que le NPD forme un gouvernement majoritaire au Parlement, est-ce que le NPD signifiera un avis de retrait à l'ALENA conformément aux dispositions prévues dans l'accord?

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

455

Cette question est hors sujet.

LE PRÉSIDENT :

460

Je sais, je le réalise, mais je ne pouvais m'en empêcher en tant que citoyen.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

465

Bien, vous savez, il est certain que l'ALENA éveille en nous de très grandes réserves. Ces réserves ont d'ailleurs été mises en lumière cette année au Parlement avec le dossier du bois d'oeuvre.

LE PRÉSIDENT :

470

Oui.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

475 Vous savez, comme un membre très connu dans le milieu a déjà dit, je pense, les échanges
penchent du côté du plus fort, vous savez?

LE PRÉSIDENT :

480 Les échanges.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

Les échanges commerciaux penchent du côté du plus fort.

485 **LE PRÉSIDENT :**

Je vois.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

490 Nous sommes dans cette position et nous devons nous assurer que notre économie croît
aussi bien que possible. Je pense, de toute évidence, que nous avançons en terrain glissant avec le
développement du GNL au Canada.

495 **LE PRÉSIDENT :**

Je vois.

Monsieur DENNIS BEVINGTON :

500 Nous nous dirigeons vers une entente sur le Protocole de Kyoto et nous engageons nos
enfants et nos petits-enfants dans une infrastructure coûteuse qui n'a pas sa place dans un monde
de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Paré?

Monsieur JEAN PARÉ, commissaire :

510 Non.

LE PRÉSIDENT :

515 Je vous remercie, Monsieur, d'avoir pris le temps de venir vous adresser à la Commission, c'est très apprécié. J'espère que vous surveillerez la réponse à la clause 6.05. Si vous avez des commentaires relativement à la réponse, nous vous serions reconnaissants de les faire parvenir à madame Primeau par courriel.

520 **Monsieur DENNIS BEVINGTON :**

Je vous remercie infiniment, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

525 Merci, Monsieur, et bon retour.